

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

07 juin 2011

Ligne 380 kV Massongex-Ulrichen

Le Conseil d'Etat prend acte des rapports d'experts et du comité de suivi ; il fera valoir leurs conclusions et recommandations à Berne

(IVS).- Après une analyse approfondie des conclusions du rapport scientifique d'experts et des recommandations du comité de suivi, le Gouvernement valaisan a décidé d'intervenir auprès de l'Office fédéral de l'Energie (OFEN). Il souhaite notamment que dit OFEN diligente jusqu'à la fin de l'année 2011 une étude portant sur la variante partiellement enterrée telle que proposée par les experts pour le tracé Chamoson – Chippis.

En avril dernier, les experts mandatés par le Conseil d'Etat rendaient un rapport scientifique portant sur les conditions de réalisation de la ligne 380 kV entre Massongex et Ulrichen. Les principales conclusions de ce rapport ont été immédiatement rendues publiques et transmises par le Conseil d'Etat à la Cheffe du Département fédéral de l'Energie, des Transports, de l'Environnement et de la Communication, ainsi qu'au Tribunal administratif fédéral.

Les experts ont été accompagnés tout au long de leurs investigations par un comité de suivi, également institué en octobre dernier par le Conseil d'Etat. Arrivé au terme de ses travaux, celui-ci a remis au Conseil d'Etat un rapport d'activité comprenant des conclusions et des recommandations.

Le Conseil d'Etat a procédé à une analyse approfondie de ces documents, du contexte et de la situation générale. La nécessité et l'urgence du raccordement de la ligne au réseau national et européen à l'horizon 2015 lui sont apparues comme évidentes. Cependant, les analyses amenées par les experts en matière de technologies d'enfouissement relèvent également de la plus haute importance.

Le Gouvernement est conscient de la nécessité de faire valoir, dans les limites de sa compétence, les conclusions et les recommandations des experts aux instances responsables. Ainsi, et tout en partageant les recommandations du comité de suivi, le Conseil d'Etat souligne qu'elles relèvent, pour deux d'entre elles, clairement de la compétence décisionnelle et opérationnelle des autorités fédérales en charge. Il a donc décidé d'intervenir auprès de l'OFEN, qui est l'autorité décisionnelle dans ce type de dossier, afin que celui-ci entreprenne, en collaboration avec Swissgrid, les démarches suivantes :

- Réaliser une étude jusqu'à la fin de l'année 2011 portant sur la variante partiellement enterrée telle que proposée par les experts pour le tracé Chamoson - Chippis, variante comprenant le tracé, les coûts, le financement et le respect du délai de 2015.
- Demander à Alpiq et à Swissgrid de reconsidérer la nécessité de maintenir la ligne 220 kV (Chamoson-Chippis) et de prendre toutes les mesures additionnelles proposées par les experts afin de réduire l'impact de la ligne telle que présentée dans le projet actuel.
- Entreprendre l'étude d'un concept de transport d'énergie électrique sur l'ensemble du territoire entre Massongex et Ulrichen à l'exclusion de la section Chamoson-Chippis traitée ci-dessus, en tenant compte des conclusions des experts et des priorités ainsi que des délais des procédures des différentes sections à construire.
- Intégrer un représentant des CFF dans toutes les démarches futures afin de prendre en compte la particularité de leurs lignes.

Le Gouvernement a par ailleurs décidé de maintenir un comité de suivi pour un accompagnement optimal de toutes les démarches futures. L'intégration d'un représentant des CFF dans ce comité a également été demandée.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez adresser au conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, par le 027 606 23 00.